

REGLEMENT CHALLENGE VHC 2019 ASA DAUPHINOISE

Article 1 :

L'ASA Dauphinoise organise un challenge VHC ouvert à tous les pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2019. Tout licencié qui souhaite participer à ce challenge DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail ou par courrier postal.

Inscription gratuite et pouvant se faire à n'importe quel moment de la saison (en fonction du calendrier de chaque pilote). **Seuls seront pris en compte les résultats réalisés après la date d'inscription au challenge.**

Article 2 :

Les 3 Rallyes de l'ASA : **MATHEYSINE, TRIEVES, BALCON EST –Ville de VIF** et le Slalom de virieu comptent pour le classement des pilotes.

Les résultats seront retenus et comptabilisés en tenant compte du classement scratch obtenu dans chaque épreuve

Article 3 : ATTRIBUTION des POINTS :

Classement SCRATCH

Classement	Points
1er	15 pts
2em	13 pts
3em	12 pts
4em	10 pts
5em	8 pts

Le pilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge VHC de l'ASA DAUPHINOISE.

Article 4 :

Un classement PROVISoire sera tenu à jour après chaque épreuve.
Le classement définitif sera établi après la dernière épreuve de l'année

Article 5 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD annuellement.
Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix, verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible